



# COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 10 septembre 2021

**MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021 à 20h30**

L'an deux mil vingt et un, le huit septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> septembre conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

**Étaient présents** : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc – LEROY Michel - GUILLOIS Véronique – HENRY Catherine - RÉVEILLE Loïc - BERAIL Philippe – LECHANTEUX Valérie - GUIBOUT Audrey

**Absents excusés** : CORBEAU Aline — HUET Esteban – BARADU Philippe

**Secrétaire de séance** : BERAIL Philippe

Membres convoqués : 11  
Membres présents : 8  
Membres votants : 8

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 21 juillet 2021.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

**Voici l'ordre du jour** :

- *Recrutement agent contractuel*
- *Adhésion au syndicat mixte e.collectivités*
- *Décision modificative n° 2 – budget communal*
- *Vente de l'immeuble sis 2 rue du Rocher*
- *Virement de crédits*
- *Taxe d'aménagement*
- *Inauguration de la salle multi-activités*
- *Sinistre abribus*
- *Planning permanences avec les habitants*
- *Dossier « jardin ouvert/jardin cueillette »*
- *Questions diverses*

**DÉLIBÉRATION 2021-09-8-1****RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel à compter du 4 octobre 2021 dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DÉLIBÉRATION 2021-09-08-2****ADHESION AU SYNDICAT MIXTE e.Collectivités**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »
- Décide d'adhérer à cette structure
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**DÉLIBÉRATION 2021-09-08-3****DECISION MODIFICATIVE n° 2/2021 – BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

| <b>BUDGET COMMUNAL 2021</b>   |                                      |              |              |
|-------------------------------|--------------------------------------|--------------|--------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT      |                                      |              |              |
| CHAPITRE/ARTICLE              | Libellé                              | RECETTES     | DÉPENSES     |
| 2315/143                      | Réhabilitation salle multi-activités |              | - 1 008.66   |
| 21568/143                     | Réhabilitation salle multi-activités |              | + 1 008.66   |
| <b>Total DM2/2021</b>         |                                      | <b>0</b>     | <b>0</b>     |
| TOTAL GENERAL BP 2021+DM1+DM2 |                                      | 725.624.63 € | 708 037.01 € |

## VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 2 rue du Rocher

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de l'avocate Maître GAUDRE-CŒUR UNI qui avait été saisie suite à la proposition financière soumise par l'association alors que le bien avait été retiré de la vente.

Le Conseil Municipal décide de la rencontrer pour discuter sur ce sujet.

## VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédits a été effectué du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6817 « provisions » - section de fonctionnement d'un montant de 60 €.

## DÉLIBÉRATION 2021-09-08-4

### DELIBERATION DE RENONCIATION TAXE AMENAGEMENT

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Considérant** que la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLUI ;

**Considérant** que le conseil municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

. de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## INAUGURATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

La date de l'inauguration de la salle multi-activités est fixée au 1<sup>er</sup> octobre à 18h30.

## SINISTRE ABRIBUS

Le sujet est reporté à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

## PLANNING DES PERMANENCES AVEC LES HABITANTS

Le Conseil Municipal a décidé d'organiser des permanences en mairie le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 10h à 12h pour recueillir les idées et doléances des administrés de Chémeré le Roi. Cette permanence débutera le samedi 18 janvier 2022.

## Dossier jardin ouvert/jardin cueillette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 10 000 € a été accordée à la Commune de Chémeré le Roi dans le cadre de la mesure du plan de relance « jardins partagés ».

Une réunion de la commission « aménagement aire de jeux » est prévue le jeudi 16 septembre 2021 afin d'avancer sur ce dossier.

### SÉANCE du 8 septembre 2021 Délibérations prises : N° 2021-09-08-1 au N° 2021-09-08-4

| RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION | OBJET DE LA DÉLIBÉRATION   |
|------------------------|--|
| N° 2021-09-08-1        | Recrutement d'un agent contractuel sur un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité |
| N° 2021-09-08-2        | Adhésion au syndicat mixte e.Collectivités   |
| N° 2021-09-08-3        | Décision modificative n° 2/2021 – budget communal  |
| N° 2021-09-08-4        | Délibération renonciation de la taxe d'aménagement   |

Fait à Chémeré-le-Roi, le 21 septembre 2021

Le Maire,

Jean-Luc LANDELLE